Fédération Nationale de L'Equipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

le 14/10/2011

## CTM et CAP des Inspecteurs des Affaires Maritimes Élection du 20 octobre 2011

En cette période de changements profonds de l'administration de la mer, le vote CGT pour le CTM et la CAP des Inspecteurs des Affaires Maritimes du 20 octobre 2011 est un point d'étape pour nous renouveler votre confiance.

Le SNPAM CGT est engagé à l'avant garde pour défendre les intérêts des IAM. Dès 2005, il dressait un bilan sans complaisance de la pente que voulait nous faire prendre le service de gestion du personnel. La CGT revendiquait la revalorisation statutaire des IAM. La CGT pointait l'érosion indemnitaire relative aux attachés notamment, cette démonstration a permis une revalorisation substantielle de l'indemnitaire depuis 2008.

lien: http://snpam.cgt.free.fr/Dossier/dossiers/primes/doc/atelier%20CAT%20A.doc

La CGT se bat depuis plusieurs années pour la reconnaissance du corps, des compétences spécifiques et des métiers, contre la dévalorisation et la disqualification au sein des instances de dialogue social avec la DAM et surtout la DRH.

Il est à noter que le SNPAM CGT a été présent à toutes les réunions sur le comité de suivi ARTT et a obtenu par exemple l'engagement de la DRH de la mise en place d'un cadrage métier pour les CSN qui s'est concrétisé dans la parution de la circulaire ARTT du 06/01/2011.

La CGT s'est battue contre l'application du forfait cadre qui reste pour le moment à la demande de l'agent.

Lors des négociations récentes sur la fusion des 4 corps d'ingénieurs le 26/06/2011 et le 30/09/2011 seul le SNPAM CGT disposait d'IAM pour donner de la voix pour que les IAM rentre dans le processus d'intégration de corps d'ingénieur avec droit d'option pour ceux qui souhaiteraient être versées dans le corps d'attaché.

Cela a permis d'infléchir la position de la DRH qui a reconnu que des IAM avaient vocation à intégrer le corps d'ingénieur. Des arbitrages sont en cours et le SNPAM CGT sera vigilant.

De nouvelles réunions sur l'organisation du travail, sur les astreintes, sur les RI sont en cours et le SNPAM CGT sera présent pour défendre vos intérêts.

Seule la CGT dispose d'un candidat du secteur mer, éligible au Comité Technique Ministériel.

Par son travail constant et l'implication de ses adhérents, la CGT a été en mesure de proposer une liste de candidats CGT paritaire et diversifiée (BEA Mer, CROSS, Chef de service DML, Chef de CSN, ENIM ...) constituée de militants engagés sur lesquels vous pouvez compter.

Pour que le SNPAM CGT porte vos espérances après le 20 octobre, VOTEZ pour la CGT, seule garante de la défense des missions et des agents de l'administration de la mer et de l'ENIM.